



## Charte d'engagement SmArtCol

### **SmArtCol s'engage à :**

Être en accord avec la législation et la réglementation concernant la gestion des collections.

- Mettre en œuvre tous les moyens possibles pour répondre aux exigences de qualité du demandeur.
- Accuser réception des demandes de mise à disposition des échantillons dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de la demande.
- Apporter une réponse ou une demande de complément de dossier dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la date de la demande.
- Respecter la confidentialité de toutes les informations qui lui seront fournies et faire en sorte qu'elles ne soient pas divulguées à des tiers sans autorisation écrite du demandeur.
- A respecter la protection des données personnelles - [Règles RGPD](#)

### **Le demandeur s'engage à :**

- Respecter la législation en vigueur pour l'utilisation des échantillons biologiques dans le cadre de recherches scientifiques.
- Respecter le matériel biologique :
  - Respecter les conditions de transport, de stockage et de manipulation en fonction de la nature du matériel biologique fourni.
  - Respecter la codification des spécimens / échantillons (telle que fournie lors de l'envoi) dans tout document ou article scientifique faisant référence à ce matériel.
- Respecter le délai de retour du matériel biologique
- Ne pas céder au profit d'un tiers les échantillons et les données fournis sans accord préalable.
- Respecter, le cas échéant, les engagements financiers. Les frais de transport sont à la charge du demandeur.
- Mentionner les collections de SmArtCol dans toute valorisation scientifique découlant des résultats obtenus à partir du matériel biologique mis à disposition : "CBGP - Continental Arthropod Collection", <https://doi.org/10.15454/D6XAKL> ou "CBGP - Small mammal Collection", <https://doi.org/10.15454/WWNUPO>)

